

Mandat du Rapporteur Spécial sur les droits à l'eau potable et l'assainissement

Questionnaire adressé aux acteurs non étatiques

Le principe de la responsabilisation dans le contexte des droits à l'eau potable et l'assainissement

Dans le cadre de ses recherches, le Rapporteur spécial souhaiterait recevoir des réponses aux questions suivantes:

1. Veuillez décrire le rôle et les responsabilités de votre organisation dans le secteur de l'eau et l'assainissement.
2. Selon le rôle et les responsabilités de votre organisation, veuillez fournir des informations sur la manière dont le **principe de la responsabilisation est défini et mis en application** dans les politiques et les activités de votre organisation, notamment en vue de garantir la réalisation des droits humains à l'eau potable et l'assainissement.

Autrement, veuillez fournir des informations sur la manière dont le **principe de la responsabilisation est défini et mis en application** dans les cadres légaux, de politiques, et institutionnels des acteurs étatiques avec lesquels travaillent votre organisation, notamment en vue de garantir la réalisation des droits à l'eau potable et l'assainissement.

3. Veuillez décrire les **difficultés et lacunes identifiées** lors de l'application et mise en œuvre du principe de responsabilisation relatif aux droits à l'eau potable et l'assainissement. Comment a-t-on traité ces difficultés et ces lacunes ?

Responsabilité

4. Veuillez fournir des informations sur le **niveau de clarté et de transparence des rôles et responsabilités, et des normes de performance de l'Etat et des acteurs non-étatiques** relatif au contenu normatif des droits à l'eau potable et l'assainissement. En d'autres termes, qui sont les acteurs responsables de garantir l'accès, la disponibilité, l'abordabilité, l'acceptabilité et la qualité des services d'eau et d'assainissement de manière égalitaire et non-discriminatoire.

5. Veuillez fournir des informations concernant la **disponibilité et l'accessibilité de l'information sur les acteurs étatiques ou non-étatiques** responsable d'assurer la réalisation des droits à l'eau potable et l'assainissement.

Obligation redditionnelle

6. Veuillez fournir des exemples de bonnes pratiques ou de lacunes observées sur la manière dont **l'Etat informe les personnes ou les organisations de la société civile** sur son progrès, sa régression, ou sa défaillance dans la réalisation des droits à l'eau et l'assainissement.
7. Veuillez fournir des exemples de bonnes pratiques ou de lacunes observées dans la manière dont les personnes et les organisations de la société civile **parviennent à obtenir des justifications motivées des actions et décisions** de l'Etat ou d'acteurs non-étatiques.
8. Veuillez décrire les principaux **obstacles rencontrés pour accéder aux mécanismes de responsabilisation existants***.
*Les exemples peuvent inclure des mécanismes judiciaires, quasi judiciaires, administratifs, politiques et sociaux.

Force exécutoire

9. Veuillez faire part de votre expérience sur les moyens pour **tenir l'Etat responsable** de violations des droits à l'eau potable et l'assainissement. Comment fonctionnent ces mécanismes dans la pratique ?
10. Veuillez fournir des exemples de **mécanismes de responsabilisation* adéquats pour tenir responsable les acteurs non-étatiques** des manquements en ce qui a trait à leur obligation de respecter les droits à l'eau potable et l'assainissement.
*Les exemples peuvent inclure des mécanismes judiciaires, quasi judiciaires, administratifs, politiques et sociaux.
11. Veuillez décrire **comment votre organisation participe-t-elle à des mécanismes visant à tenir responsables l'Etat ou les acteurs non-étatiques** de violations ou d'abus des droits à l'eau potable et l'assainissement. Cette participation a-t-elle été prise en compte de manière significative et intégrée dans les mesures de suivi et de compte rendu de l'Etat ?
12. Veuillez fournir des exemples de cas concrets où **le respect des résultats** des mécanismes de responsabilisation ont, ou n'ont pas, été assurés ou mis en œuvre.